

DEPARTEMENT
OISE
CANTON
THOUROTTE
COMMUNE
Ribécourt-Dreslincourt

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTE – ÉGALITE – FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

N° 2023-074

**ARRETÉ TEMPORAIRE PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC ET INTERDICTION D'ARRET ET STATIONNEMENT
DES VÉHICULES SUR LE PARKING SITUÉ DEVANT LE 57, PLACE DE LA
RÉPUBLIQUE**

Nous, **Jean-Guy LÉTOFFÉ**, Maire de la Ville de Ribécourt-Dreslincourt ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8 et R 411.25 à R 411.28, R 417.4, R 417.9, R 417.10 et R 417.12 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212.1 et suivants, L.2213.1 et suivants ;

Vu le nouveau Code Pénal et plus particulièrement l'article R.610-5 ;

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment son article L.113-2 ;

Vu les arrêtés interministériels du 22 octobre 1963 modifiés et du 24.11.1967 relatifs à la signalisation routière ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

Vu l'arrêté général traitant du stationnement et de la circulation sur la Commune en date du 30 décembre 2003 ;

Vu l'arrêté municipal permanent n°2020-99 du 13/07/2020 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Daniel CALMELS, 2^{ème} Adjoint ;

Vu l'intérêt Général ;

MIS EN LIGNE LE 28/03/2023

DC

Vu l'intervention des services techniques municipaux accompagnés des agents de SUEZ ENVIRONNEMENT au 57, place de la République, du mercredi 29 au vendredi 31 mars 2023, dans le cadre d'une opération liée au réseau d'eau potable ;

Considérant que cette intervention et le libre arrêt et stationnement des véhicules sur les trois places de parking situées devant le 57, place de la République (côté benne à verre) sont incompatibles ;

Considérant qu'il est indispensable de prendre des mesures pour assurer la sécurité et prévenir les accidents qui pourraient se produire lors de cette opération ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale, en vertu de ses pouvoirs de Police Générale, d'assurer la sûreté, la commodité du passage, la sécurité et la salubrité publique dans la Commune en prescrivant les mesures portant réglementation sur la circulation, l'arrêt et le stationnement de la voie publique ;

ARRETONS :

Article 1er : Aux droits de l'intervention précitée, du **mercredi 29 au vendredi 31 mars 2023**, les agents de SUEZ ENVIRONNEMENT accompagnés des services techniques municipaux seront autorisés à occuper le domaine public sur les trois places de parking situées devant le 57, place de la République (côté benne à verre).

Article 02 : Aux droits de l'opération mentionnée ci-dessus, l'arrêt et le stationnement de tous les véhicules sauf ceux des services d'incendie, de secours, de police, de gendarmerie, des médecins (dans le cadre des urgences), des services techniques municipaux, de SUEZ ENVIRONNEMENT et des engins liés à l'intervention seront interdits sur les trois places de parking situées devant le 57, place de la République (côté benne à verre) **du mardi 28 mars 2023 à 16 heures au vendredi 31 mars 2023 inclus.**

Article 03 : Un périmètre de sécurité sera mis en place par les intervenants, pendant la durée de l'opération.

Article 04 : Les infractions aux instructions du présent arrêté seront poursuivies et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 05 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 06 : Monsieur le Directeur Général des Services de Ribécourt-Dreslincourt, Monsieur l'Adjudant Commandant la Brigade Territoriale de Gendarmerie de Ribécourt-Dreslincourt et Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale de Ribécourt-Dreslincourt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 07 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- . Monsieur le Commandant du Centre de Secours Cantonal de Thourotte,
- . Monsieur l'Adjudant Commandant la Brigade de Gendarmerie de Ribécourt-Dreslincourt,
- . SUEZ ENVIRONNEMENT,
- . Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale de Ribécourt-Dreslincourt,
- . Les Services Techniques Municipaux,
- . Archives.

Ribécourt-Dreslincourt, le mardi 28 mars 2023

Daniel CALMELS
Adjoint au Maire



PAGE ANNULEE